

Demande de Titre de Circulation de véhicule dans l'enceinte portuaire du Grand Port Maritime de Marseille pour la Zone d'Accès Restreint (ZAR)

Cadre réservé au GPMM

Lieu de dépôt : _____ Saisi le : _____ Par : _____

Employeur (tous les champs sont obligatoires)

Raison sociale : _____

Siret : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ E-mail : _____

Données du véhicule (tous les champs sont obligatoires)

Immatriculation :

Type de véhicule : _____

Marque : _____ Modèle : _____

Propriétaire du véhicule :

- Utilisateur, si différent du propriétaire:

Nom et prénom : _____ Téléphone direct : _____

- Service : Nom du responsable : _____ Téléphone direct : _____

Pièces à fournir : Copie lisible de la carte grise



Pour récupérer votre titre, il faudra **IMPERATIVEMENT** se munir de **la carte grise ou à minima du numéro d'immatriculation**. Sans cette information, le titre d'accès ne pourra être remis

Date, validation des zones demandées
Cachet et signature de l'employeur

Dépôt de demande 8 jours maximum avant le début de l'intervention dans l'un de nos 3 bureaux :

Marseille Porte 2C : Lundi/Mercredi/vendredi 13h30-16h30 et Mardi/jeudi 8h30-12h/13h30-16h30

Marseille Porte 4 : du lundi au vendredi de 6h15 à 19h15

Port Saint Louis (Mole Graveleau) : Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 8h30-12h/13h30-16h30